

Description des travaux

Fondation

Une intervention est prévue à la structure (retrait d'une section, etc.) * le document 5.1 est requis.

Aucune intervention n'est prévue à la structure (retrait d'une section, etc.) * le document 5.2 est requis ou une description détaillée des travaux, selon la nature de ceux-ci.

Description détaillée : _____

Retrait, ajout ou modification à des cloisons/divisions/murs

Une intervention est prévue à la structure (mur porteur, linteau, poteau ou poutre) * le document 5.1 est requis.

Aucune intervention n'est prévue à la structure (mur porteur, linteau, poteau ou poutre) * le document 5.2 est requis ou une description détaillée des travaux, selon la nature de ceux-ci.

Description détaillée : _____

Intervention dans un plancher, un plafond ou un toit

Une intervention est prévue à la structure (poutre, poutrelles, solives, fermes de toit, chevrons) * le document 5.1 est requis.

Aucune intervention n'est prévue à la structure (mur porteur, linteau, poteau ou poutre) * le document 5.2 est requis ou une description détaillée des travaux, selon la nature de ceux-ci.

Description détaillée : _____

Changement au nombre de chambres à coucher

Nombre avant : _____ Nombre après : _____

* Le document 3 est requis si le nombre de chambres à coucher projeté excède le nombre pour lequel l'installation septique en place est conçue.

Changement à l'usage du bâtiment ou d'une partie du bâtiment

* Le document 3 pourrait être requis selon la nature du changement d'usage.

Cuisine

Description détaillée : _____

Salle de bain (préciser laquelle si plus d'une salle de bain dans le bâtiment)

Description détaillée : _____

Revêtement de plancher

Pièce : _____

Pièce : _____

Revêtement à retirer : _____

Revêtement à retirer : _____

Revêtement à installer : _____

Revêtement à installer : _____

Pièce : _____

Pièce : _____

Revêtement à retirer : _____

Revêtement à retirer : _____

Revêtement à installer : _____

Revêtement à installer : _____

Revêtement extérieur

Revêtement à retirer : _____

Revêtement à installer : _____

Fenêtres et portes extérieures à remplacer

Nombre de portes : _____

Une intervention est prévue à l'ouverture (déplacement, redimensionnement) * le document 5.1 est requis.

Aucune intervention n'est prévue à l'ouverture (déplacement, redimensionnement) * le document 5.2 est requis.

Nombre de fenêtres : _____

Une intervention est prévue à l'ouverture (déplacement, redimensionnement) * le document 5.1 est requis.

Aucune intervention n'est prévue à l'ouverture (déplacement, redimensionnement) * le document 5.2 est requis.

Construction ou modification d'une construction complémentaire attenante (galerie, terrasse, solarium, véranda, etc.) veuillez remplir le formulaire **Bâtiment complémentaire ou Construction complémentaire** selon le cas et le joindre à la présente demande.

Autres travaux que ceux énumérés ci-haut

Description détaillée : _____

DOCUMENT À SOUMETTRE AVEC LA DEMANDE

Conformément au règlement relatif aux permis et certificats # 942-24, la demande de permis de construction doit être accompagnée de deux (2) copies papier et d'une (1) copie numérique des renseignements et documents suivants :

1° Le formulaire officiel de demande de permis de la Municipalité, complété et signé, selon le cas, par le propriétaire, l'occupant ou son représentant autorisé;

2° Une procuration signée par le propriétaire, dans le cas où le demandeur n'est pas propriétaire;

Selon le cas, les documents suivants peuvent également être exigés :

3° L'usage existant et l'usage projeté du bâtiment ou de la partie de bâtiment visé par la demande. Pour l'ajout d'une ou plusieurs chambres à coucher, ou lors d'un changement d'usage de l'immeuble ou d'une partie de celui-ci, la validation que la capacité du système d'épuration des eaux usées est conforme à l'article 27;

5.1° Une copie des plans de construction démontrant les élévations, coupes, détails et devis, à l'échelle. Ces plans doivent être préparés, signés et scellés par un technologue professionnel en architecture ou par un architecte ou un ingénieur, lorsqu'une Loi l'exige et selon l'article 26.

Ou

5.2° Une copie des plans de construction démontrant les élévations, coupes, détails et devis, à l'échelle qui n'ont pas à être préparés, scellés et signés par un professionnel, lorsque le projet vise la rénovation ou la modification d'un bâtiment principal, qui n'est pas une mise aux normes, qui n'en change pas l'usage, qui n'en affecte pas l'intégrité structurale, les murs ou les séparations coupe-feu, les issues et leur accès.

SIGNATURE

Signature	Date
-----------	------